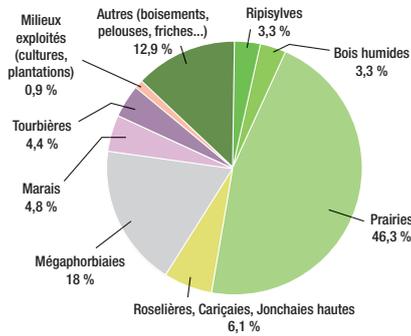




Quels sont les milieux que l'on trouve sur cette région naturelle ?



Cette région naturelle abrite des milieux remarquables qui font l'objet d'une protection spécifique comme...



Végétation des bas-marais neutro-alkalins : végétation herbacée, se formant sur un sol constamment gorgé en eau même en été, où se développent des végétaux caractéristiques comme les laïches, les choins, les orchidées,...



Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux : végétation assez basse dominée par la molinie, milieux caractérisés par la formation de touradons. On peut rencontrer notamment la Gentiane des marais, la Molinie bleue et de nombreuses laïches...

... mais également des espèces végétales protégées au niveau régional ou national comme...



Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* L.) : plante carnivore se développant dans les marais tourbeux.



Parnassie des marais (*Parnassia palustris* L.) : plante vivace se développant dans les landes et prairies marécageuses.

Pour plus de renseignements, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura tient à votre disposition la fiche détaillée de votre commune.

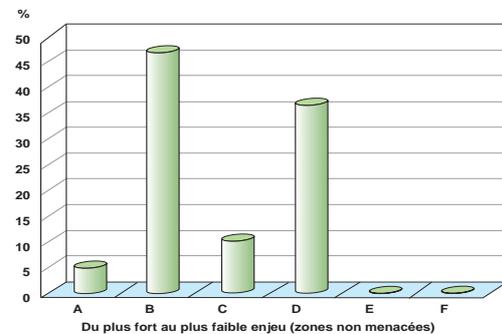
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
Rue de la Fontaine salée - 39140 ARLAY
Tél. : 03 84 85 19 19 • Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com

Quelques définitions :

- **Ripisylve :** formation forestière naturelle et riveraine d'un milieu aquatique, notamment le cours d'eau. Elle peut former un liseré étroit ou occuper une large surface de chaque côté du cours d'eau. C'est un milieu transitoire entre milieu terrestre et aquatique. Grâce à sa forme linéaire, elle joue le rôle de corridor écologique, facilitant le déplacement de la faune.
- **Mégaphorbiaie :** groupement de végétation herbacée haute (1 mètre) se développant sur un sol humide souvent dans une dépression, à proximité d'un cours d'eau.
- **Roselière, Cariçaie et Jonchaie haute :** végétation constituée de roseaux, carex ou juncs, bordant un milieu aquatique (lacs, rivières, ruisseaux et marais).
- **Milieux exploités :** zones humides exploitées par l'homme (cultures, plantations...).
- **Autres milieux :** autres boisements (feuillus ou conifères), pelouses, taillis, friches, etc.

L'inventaire réalisé par la FDCJ a permis d'établir un diagnostic de chaque milieu recensé et de mieux connaître leur état de santé. Ces informations relevées sur le terrain ont permis de dresser un classement des différentes zones.

- Catégorie A :** zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs ;
- Catégorie B :** zones à enjeux forts mais faiblement menacées devant être surveillées et/ou valorisées ;
- Catégorie C :** zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées ;
- Catégorie D :** zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées ;
- Catégorie E :** zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer ;
- Catégorie F :** zones à enjeux faibles non menacées.



Classement des zones selon leurs enjeux sur ce secteur

La région du deuxième Plateau et du Haut Jura a la chance de comptabiliser le plus de zones à enjeux forts méritant d'être surveillées et/ou valorisées par rapport aux autres régions du département. Pour préserver ce patrimoine naturel, il est possible d'agir en mettant en œuvre des mesures de gestion adaptées. Si vous souhaitez intervenir ou si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type d'actions, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous mettre en relation avec des structures locales pouvant vous accompagner dans vos démarches.